

REGLEMENT INTERIEUR ESPACES SPORTIFS (PATINOIRE – STRUCTURE ARTIFICIELLE D’ESCALADE)

PREAMBULE

1. UTILISATION DES INSTALLATIONS ET DES STRUCTURES DE L’EQUIPEMENT

Le respect du matériel et des personnes devra être un souci permanent chez les utilisateurs. La politesse, la courtoisie et la bienséance sont nécessaires à toute ambiance conviviale.

C’est à ce titre qu’il est rappelé les règles de fonctionnement suivantes :

- Tenue
Une tenue correcte est exigée sur toutes les installations. Le port de chaussures de sport, de détente et/ou chaussons d’escalade est obligatoire.
- Vestiaires
L’utilisation des vestiaires est obligatoirement pour se changer et déposer ses effets personnels. Des casiers sont à disposition. La Halle Olympique ne pourra être tenu pour responsable d’éventuels vols dans la salle ou les vestiaires.
- Sanitaires
Toute personne utilisant les toilettes et les douches est priée de respecter leur propreté.
- Hydratation, Alimentation
L’hydratation et l’alimentation sont vivement conseillées, durant toute pratique sportive. L’espace convivial est réservé à cet effet. Seules les gourdes et des bouteilles plastiques seront tolérées. La consommation de boissons alcoolisées est interdite.
- Animaux
Pour des raisons d’hygiène et de sécurité, les animaux sont interdits dans les espaces sportifs à l’exception des chiens accompagnant les personnes déficientes visuelles.
- Vidéosurveillance
Pour des raisons de sécurité, certains espaces sont sous vidéosurveillance.
- Vols, accidents, dégradations
La Halle Olympique décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration au sein de l’établissement.
- Sanctions
En cas de non-respect du présent règlement ou de toutes consignes même verbales de l’encadrement, la Halle Olympique se réserve le droit d’appliquer les sanctions suivantes : observation, suspension, expulsion, radiation.
Dans le cadre de ces sanctions, le contrevenant ne pourra prétendre récupérer le montant de sa séance ou de son abonnement.
- Modification
La Halle Olympique se réserve le droit de modifier le présent règlement sans préavis.
- Respect du règlement
La Halle Olympique décline toute responsabilité en cas d’accident survenu à la suite de la non observation du présent règlement.